

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes Question écrite n° 18393

Texte de la question

Le fait de pouvoir bénéficier d'une formation internationale est très important dans le cadre du cursus des officiers de réserve qui, pourtant, n'ont pas les mêmes possibilités en ce domaine que leurs camarades d'active, d'autant que leurs fonctions civiles ne leur donnent pas forcément d'expérience internationale. M. Bruno Bourg-Broc demande en conséquence à Mme la ministre de la défense quels sont les programmes d'échanges de scolarité mis en oeuvre avec les armées étrangères en ce qui concerne les réservistes et quelles sont les perspectives d'avenir en ce domaine.

Texte de la réponse

Les programmes d'échanges de scolarité des officiers de réserve français avec les armées étrangères se font essentiellement au sein de l'Ecole supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM) de l'armée de terre. Ainsi, chaque année depuis 1999, une dizaine d'ORSEM est associée à chacun des voyages opérationnels du Cours supérieur d'état-major (Allemagne, Italie, Brésil en 2002 ; Inde, Chine ou Syrie en 2003). De plus, des officiers de réserve suivent des stages au Canada, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Par ailleurs, l'ESORSEM accueille des officiers alliés ou étrangers lors de son stage national du mois d'août, à titre de réciprocité ou non, favorisant ainsi l'aspect international de la formation dispensée. Ce mouvement d'échanges de scolarité, encore limité aujourd'hui, est appelé à se développer progressivement dans l'avenir.

Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

 $\textbf{Circonscription:} \ \, \text{Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire}$

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18393

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3764 **Réponse publiée le :** 7 juillet 2003, page 5383